

Villeneuve d'Ascq, le 1er octobre 2016

Objet. : Nomination et délégation de signature
Administrateur provisoire du Laboratoire de Mécanique de Lille (LML)

ARRETE N° 2016-106

Le Président de l'Université Lille 1

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 et R719-79 et suivants;
Vu les statuts de l'Université Lille 1 ;

Arrête

Article 1 :

Monsieur Pierre BOULET, Professeur des Universités, est nommé administrateur provisoire du Laboratoire de Mécanique de Lille (LML) à partir du 1er octobre 2016.

Article 2 :

Délégation de signature est accordée, à compter du 1er octobre 2016, à Monsieur Pierre BOULET, administrateur provisoire du Laboratoire de Mécanique de Lille (LML) à l'effet :

- En matière de dépenses, d'engager, liquider et mandater les dépenses entrant dans le cadre de l'exécution propre à son laboratoire et uniquement à cet effet, y compris les dépenses liées aux contrats du laboratoire gérés par le SAIC.
- En matière de déplacement, d'engager, liquider et mandater les dépenses relatives aux missions entrant dans le cadre de l'exécution propre au laboratoire, y compris celles du laboratoire gérées par le SAIC, sous réserve de ses compétences.

Article 3 :

L'arrêté n° 2016-85, en date du 8 juin 2016, accordant délégation de signature à Monsieur Jean-François PAUWELS, est abrogé.

Article 4 :

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage sur le site internet de l'Université Lille 1 et dans les locaux de l'Université.

Spécimen de signature
valant visa de la présente délégation
Pierre BOULET



Jean-Christophe CAMART
Président de l'Université Lille 1

